

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 24 Janvier 2019
Délibération n°20190124_03Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 57

Absents : 17

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 8

Votants : 66

- dont « pour »: 66

- dont « contre »: 0

- dont abstention : 0

Objet : GEMAPI : modification statutaire et désignation des délégués suite à l'adhésion du Syndicat du Bassin du Bief au SMA BAC

Le jeudi 24 Janvier 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy - RENON Jean-Michel - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURABIER Jacques - BOURIN Michel - GEOFFROY Françoise - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEI Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

DURAND Jean-Louis (pouvoir à Franck BONNET)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

BERNARDAUD Thierry (pouvoir à CHABAUTY James)

EDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

ROUHAUD Henri (pouvoir à DANEDE Laurent)

SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

VINCENT Gérard (pouvoir à PÉNAUD André)

CAMY Bruno (pouvoir à ROUMAGNE Magalie)

BOIREAUD Philippe - KAUD Pascal - THURU Marie-Danielle - SEVRIT Raymond

Absents non excusés : CRINE Jean-Jacques - BERTHAULT Patrick - BRUSCHINI Eliane - BUTON Sylviane.Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : GEMAPI : modification statutaire et désignation des délégués suite à l'adhésion du Syndicat du Bassin du Bief au SMA BAC

Monsieur le Vice-Président rappelle que le conseil communautaire a transféré la compétence GEMAPI au SIAHBAC, devenu depuis le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Auge (SMA BACA), sur le territoire qui le concerne.

Il rappelle également que le Syndicat d'Aménagement du Bief (SAB) a adhéré au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Auge (SMA BACA).

Lors de son comité syndical du 23/01/2019, le SMA BACA a décidé de modifier ces statuts pour changer :

- Le périmètre d'action (extension aux limites du bassin versant du Bief)
- La gouvernance (selon les règles actuelles du SMA BACA pour la représentation des élus)
- Le nom de la structure (le SMA BACA devenant le SMA BACAB : Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief)

Monsieur le Vice-Président fait lecture du projet de statuts ci-annexé et propose de désigner les délégués titulaires et suppléants suivants appelés à siéger au SMA BACAB :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Christian MEGRET	Xavier PARTAUD
Christophe TYRE	Alain COMBAUD
Nadia CAILLAUD	Didier RAVION
Jean-Christian DEVAUTOUR	Marie-Claude RICHARD
Bruno GRUEL	Bernard CAILLAUD
Mickaël AUDOUIN	Jean-Paul GROLLEAU
Yoann PINAUD	Thierry MICHAUD
Christian GUYARD	Eric VACHIER
Philippe BILLONDEAU	Patrick BOULNOIS
Erwan SYLVESTRE	Christian POSTEL
Franck BONNET	Annette VIAUD
Michel BERTRAND	Patrice BALLERY
Daniel LHERIDEAU	Michel LOTTE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition statutaire du syndicat ci-annexée,**
- **Désigne les délégués titulaires et suppléants figurant sur le tableau ci-dessus,**
- **Autorise le Président à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

